

ARRÊTÉ
DE RADIATION DES CADRES SUITE A LA NON REINTEGRATION DE L'AGENT APRES UNE DISPONIBILITE
DE M. OU M^{ME} [NOM PRENOM]
[GRADE]

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.514-1 à L.514-8,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, *(le cas échéant)*

Vu l'arrêté de mise en disponibilité pour [motif] de M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], pour une durée de [durée] à compter du [date],

Vu le courrier en date du [date] de M. ou Mme [Nom, Prénom] demandant sa radiation des cadres à compter du [date], *(le cas échéant)*

OU

Vu le courrier en date du [date] mettant en demeure M. ou Mme [Nom, Prénom] de reprendre son poste à compter du [date], ou à défaut de solliciter le renouvellement de sa disponibilité, *(le cas échéant)*

Considérant que cet arrêté informait M. ou Mme [Nom, Prénom] que le renouvellement de la disponibilité devait être sollicité 3 mois au moins avant l'expiration de la période de disponibilité en cours, faute de quoi M. ou Mme [Nom, Prénom] serait radié(e) des effectifs,

Considérant que la période de disponibilité a pris fin le [date],

Considérant que l'intéressé mis en demeure, par pli recommandé en date du [date] avec accusé de réception, de reprendre son poste, ou de solliciter le renouvellement de sa disponibilité, n'a pas répondu à ladite mise en demeure, bien que celle-ci l'ait informé qu'en cas de refus d'y déférer, il serait radié des cadres, *(le cas échéant)*

ARRÊTE

Article 1 : M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], est radié(e) des cadres à compter du [date] et perd la qualité de fonctionnaire.

Article 2 *(le cas échéant)* : M. ou Mme [Nom, Prénom] ayant cotisé moins de deux ans auprès de la CNRACL, il (elle) est rétabli(e) au régime général de la Sécurité sociale et de l'IRCANTEC.

Article 3 : Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune], le [date]
Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [date]

Signature de l'agent :